

14 septembre 2020



ACTION SOCIALE

Colonies de vacances EPAF d'automne : inscrivez-vous



Pour la première fois en 2020, EPAF organise des colonies de vacances pour la période de la Toussaint. Il s'agit de colonies d'une durée de 8 jours pour les enfants de 4 à 17 ans.

Vous pouvez inscrire vos enfants jusqu'au 20 septembre 2020.

ATTENTION : cette prestation vous est accessible à la condition que votre délégation d'action sociale n'organise pas de colonies à cette période pour la tranche d'âge de votre enfant.

Par ailleurs, vous ne pouvez faire qu'un seul choix de séjour.

Les acheminements sur les centres de vacances seront réalisés par les prestataires.

Contact EPAF : téléphone : 01 48 59 22 00

email : contactve@epafvacances.fr

Remarque : contrairement aux colonies de vacances habituelles, en cas de demande trop importante, EPAF sélectionnera les enfants en fonction du quotient familial.

EPAF organise ces colonies de vacances à cette période à titre exceptionnel, n'ayant pu honorer les colonies de printemps et les séjours hors métropole cet été en raison des conditions sanitaires.

Il s'agit d'une revendication de longue date de **Solidaires Finances** qui certes est prise en compte pour 2020 mais qui cependant est loin d'être satisfaisante.

Ce que revendique **Solidaires Finances** :

- Des colonies de vacances pérennes pour tous les enfants de 4 à 17 ans chaque année aux vacances de la Toussaint et pas seulement pour pallier aux annulations d'autres colonies quels que soient les motifs ;
- Des colonies accessibles à tous sans exclusion, même quand les délégations en organisent ;
- Des colonies de Toussaint qui acceptent tous les enfants, quel que soit le nombre et quel que soit le quotient familial, comme c'est la règle jusqu'à maintenant à EPAF.

Pour **Solidaires Finances, l'action sociale n'est ni un luxe,
ni un confort, c'est bien un besoin, une absolue nécessité !**

On continue le combat, on ne lâche rien !

